

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Délégation à la Sécurité
et à la Circulation Routières*

Paris, le -- 7 AOUT 2008

**Michèle Merli, préfète,
Déléguée à la Sécurité et à la Circulation
routières**

à

Monsieur le directeur du bureau d'enquêtes sur
les accidents de transport terrestre.

Vos réf. : Votre correspondance du 12 novembre 2007

Affaire suivie par : Myriam SCIOT DSCR/R3
Myriam.sciot@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 80 94 - Fax : 01 40 81 81 99

Objet : Rapport final d'enquête technique sur l'accident survenu le 24 juillet 2006
sur la RN 10 à Reignac (Charente) entre deux poids lourds et un camping-car.

Suite à la publication du rapport d'enquête technique sur l'accident du 24 juillet 2006 sur la RN 10 à Reignac entre deux poids lourds et un camping car, vous avez souhaité connaître les suites que mon service entend donner aux recommandations R2, R3 et R5.

Au sujet des campagnes d'information ciblées sur la thématique « hypovigilance et prévention », à l'occasion du salon international du transport et de la logistique, la DSCR mènera une campagne de sensibilisation auprès des transporteurs sur cette thématique. Cette action s'inscrit dans l'orientation forte donnée à la communication sécurité routière sur le thème de l'hypovigilance, concrétisée notamment par la diffusion de cinq messages radio durant l'été 2007 à destination de l'ensemble des usagers de la route.

Par ailleurs, vous avez demandé que mon service examine la possibilité de réaliser rapidement une première tranche d'équipements d'exploitation et de sécurité (PMV). La DIR Atlantique fait actuellement étudier par le réseau technique le niveau d'équipements dynamiques souhaitable pour la RN 10, en fonction des enjeux de sécurité routière et de fluidité du trafic qui s'attache aux différentes sections. Dès que ces éléments seront connus, une première tranche correspondant aux sections où les enjeux sont les plus forts pourra être éventuellement lancée.

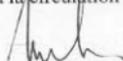
Enfin, pour la diffusion dans les DIR des bonnes pratiques, le message est porté par l'administration centrale, la DGR au titre de la politique d'exploitation du RRN sur la protection des zones dangereuses. Pour ce qui concerne l'avertissement des usagers, le message est porté par la DSCR, qui développe progressivement depuis plusieurs années une politique d'information des usagers en temps réel s'appuyant directement sur les informations collectées dans les CIGT.

**Présent
pour
l'avenir**

Outre l'implantation de PMV, nous avons développé une base de données nationale (base Bison Futé) ainsi qu'une chaîne de diffusion de l'information temps réel, qui permet d'alimenter directement notamment les navigateurs embarqués à bord des véhicules, mais aussi les médias radios avec lesquels des conventions de partenariat sont passées. Les premiers « branchement » directs des bases de données événementielles recueillies dans les CIGT vers les opérateurs GPS seront opérationnels dans quelques semaines. Nous étudions également la création de services de radio d'information routière de type 107.7 sur les axes fortement circulés du réseau routier national non concédé.

Tous ces outils n'atteindront leur pleine efficacité que lorsque les équipements de recueil de données et de surveillance auront été déployés de manière suffisamment dense sur le terrain. C'est ce à quoi nous nous employons progressivement sur le RRN non concédé, en hiérarchisant en fonction des budgets disponibles et des enjeux de congestion et de perturbations. L'axe RN 10 sera sans aucun doute une priorité pour les années à venir.

La préfète,
déléguée à la sécurité
et à la circulation routières



Michèle MERLI